

## L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

—

### L'EXEMPLE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Marie JAN**

**rédigé sous la direction de Monsieur Pascal COMBEAU, à l'Université de Bordeaux**

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée Nationale pose les bases de la République au cœur desquelles se trouve l'égalité de droits des citoyens. Si aujourd'hui le principe d'égalité est le principe structurant du statut général des fonctionnaires, il ne permet pas, pour autant, d'offrir dans les faits une égalité parfaite entre les agentes et les agents. C'est pourquoi de nombreux efforts doivent encore être engagés pour faire de l'égalité professionnelle une réalité.

Les collectivités territoriales, actrices essentielles dans la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, s'engagent de plus en plus pour offrir à leurs agents une égalité réelle. Leurs actions s'inscrivent dans le cadre des nombreuses dispositions légales qui sollicitent l'engagement des collectivités. Au-delà de ces dispositions contraignantes, les employeurs publics, conscients que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des leviers de transformation de l'action publique, ont décidé de s'engager plus largement et de se soumettre à de nouvelles obligations dépassant le cadre légal. C'est dans cette dynamique que la Région Nouvelle-Aquitaine a signé la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2017.

Afin de planifier leurs actions en matière d'égalité professionnelle, les collectivités disposent de nombreux outils. La région Nouvelle-Aquitaine utilise notamment le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes pour déployer sa stratégie et proposer un plan d'action pluriannuel. Il est un outil de connaissance des inégalités et de planification indispensable pour mettre en œuvre la politique volontariste de la Région en matière d'égalité.

Toutefois, même si la Région s'emploie à combattre les situations inégalitaires et porte l'égalité professionnelle au cœur de ses politiques, des défis sont encore à surmonter pour réaliser l'égalité. La lutte contre les stéréotypes reste un combat essentiel pour garantir l'égalité professionnelle entre tous les agents. Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place de nombreuses mesures afin de déconstruire toutes les idées reçues ayant un impact direct sur la situation d'égalité entre ses agents. Mais pour parvenir à une situation égalitaire, c'est un travail quotidien qui doit être mené et engagé. C'est pourquoi, chaque année, la Région propose de nouvelles mesures agrémentant son plan d'action. Le rapport de 2019 témoigne du dynamisme de la Région en matière d'égalité avec notamment la volonté d'obtenir la double labellisation Diversité/Egalité délivrée par l'AFNOR.